

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 16 – procuration : 1 - Votants : 17

Le vingt trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juin 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël – M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absente : M. RIVET Vincent qui a donné procuration à M. BRUNEAU James
M. CHALANDARD Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. MERCIER Denis

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MAI 2015

M. ROSE demande des précisions sur la modification simple du PLU, à savoir si l'ensemble des zones AUI du PLU sont concernées ou seulement celle de la zone industrielle. M. le Maire répond que seule la zone AUI située sur la zone industrielle est concernée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – REPARTITION DU F.P.I.C. PAR LA C.C.P.B. – AVIS DU CONSEIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge intégrale de la contribution 2015 au fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales par la Communauté de Communes du Plateau Beauceron (48 215 € pour la commune de Sermaises)

III – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES A DREVILLE – D.C.E. – APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises avec la suppression du panneau « stop » prévu au droit du n° 20

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres.

IV – REVISION DU TARIF DU PRIX DE VENTE DE L'EAU AU 1^{er} JUILLET 2015

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération du 14 avril 2015, le S.I.Vo.M. a décidé de porter le prix de vente du m³ d'eau à la commune à 0,51 € au 1^{er} mai 2015 (au lieu de 0,35 € au 01.01.2015). Il demande à l'assemblée de délibérer sur la répercussion de cette augmentation sur le prix de vente de l'eau aux usagers au 1^{er} juillet 2015 (fixé à 1,04 € par délibération du 17.12.2014).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, le prix de vente du mètre cube d'eau à **1,12 €** pour les usagers Sarmates au **1^{er} juillet 2015**.

FIXE, à la majorité (1 voix contre), le prix de vente du mètre cube d'eau à **0,88 €** pour les communes d'INTVILLE LA GUETARD, d'AUDEVILLE et de THIGNONVILLE au **1^{er} juillet 2015**.

V - MARCHÉ POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE ET DIAGNOSTIC DES RESEAUX : ALIMENTATION EN EAU POTABLE, EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de l'analyse de l'appel d'offres réalisée par l'animateur du contrat global d'actions Essonne Amont auprès du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Il rappelle les caractéristiques du marché :

- Forme du marché : Marché à bons de commande
- Marché alloti :
 - Lot n° 1 – diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune
 - Lot n° 2 – schéma directeur d'assainissement de la commune et diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales.
- Classement des offres : critère n° 1 – valeur technique sur 12 points
critère n° 2 – prix des prestations sur 8 points

Résultats de l'analyse pour le lot n° 1 : diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune

	SAFEGE	SEAF	BUFFET	IRH
Critère n° 1 – valeur technique	9,9	11,1	8,3	9,3
Critère n° 2 – prix des prestations	6,8	8,0	6,8	6,6
	16,7	19,1	15,1	15,9

Résultats de l'analyse pour le lot n° 2 : schéma directeur d'assainissement de la commune et diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales

	SAFEGE	SEAF	BUFFET	IRH
Critère n° 1 – valeur technique	8,3	11	12	9,6
Critère n° 2 – prix des prestations	8,0	6,9	6,3	7,0
	16,3	17,9	18,3	16,6

La commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2015 propose de retenir pour le lot n° 1 la société SEAF d'OLIVET d'un montant estimatif de 50 710,70 € H.T. et pour lot n° 2 le Cabinet BUFFET de MONTHLERY (91) d'un montant estimatif de 79 910 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRMEMENT le choix de la commission à savoir : pour le lot n° 1 la société SEAF et pour lot n° 2 le Cabinet BUFFET.

AUTORISENT le Maire à signer le marché à bons de commande avec les entreprises retenues ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

VI – ECLAIRAGE PUBLIC RUE MARCEL PAUL ET RESIDENCE DE LA PRUNETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIERP

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITENT une subvention auprès du SIERP, au titre de l'année 2015, pour la fourniture et la pose de :

- 6 lanternes « Alura » à leds sur candélabres acier rue Marcel Paul
 - 5 lanternes « Alura » à leds sur candélabres acier résidence de la Prunette
- pour un montant estimatif de travaux de 11 076,34 € H.T.

VII – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le dossier de demande de subvention rédigé par le cabinet BET LEGRAND de CHILLEURS AUX BOIS, maître d'œuvre, pour les travaux d'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées du boulevard Pasteur, de la route de Malesherbes, de la route de Thignonville, de la rue de Chartres et de la route de Mérobes pour un montant total estimé à 418 940,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la réalisation des travaux d'assainissement du boulevard Pasteur en 2015 pour un montant estimé à 127 794,00 € H.T.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier pour la tranche ferme du boulevard Pasteur et pour la tranche conditionnelle de la route de Malesherbes, de la route de Thignonville, de la rue de Chartres et de la route de Mérobes.

VIII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à Mme SAVY Eliane située 5bis, rue de Paris
- la maison appartenant à Mme SAVY Eliane située 5, rue de Paris
- la maison appartenant à Mme SPENGLER Dominique située 3, route de Pithiviers

IX – LOYER IMMEUBLE 14, RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 377,27 € le loyer mensuel de l'immeuble 14, rue de Paris (salon de coiffure) du 19/07/2015 au 18/07/2018.

X – RAPPORT 2014 SUR LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2014 du service de l'eau.

XI - RAPPORT 2014 SUR LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2014 du service de l'assainissement.

XII - RAPPORT 2014 SUR LA QUALITE DU SPANC

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du SPANC est communiqué, pour information, aux membres du conseil.

XIII – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la «convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant» avec le Conseil Départemental du Loiret et M. THOMIN Jérôme.

XIV – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de fusion des communautés de communes est reporté dans l'attente d'un nouveau périmètre et qu'une réunion sera organisée pour la restitution de l'étude sur le projet de «commune nouvelle»

☞ la révision du P.L.U. « allégée » est abandonnée. Une révision « simple » est suffisante. Le cabinet ECMO a établi une nouvelle proposition pour un montant de **4 541,50 € H.T.** (au lieu de 8 503,50 € H.T.).

☞ l'agence du Crédit Agricole sera fermée pour travaux début juillet pour une durée de 4 mois. Le DAB restera en fonction.

☞ Le Syndicat de Pays a mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour réaliser des inventaires naturalistes de juin à octobre 2015 dont les experts seront chargés d'identifier et cartographier les zones humides.

☞ Les archives départementales ont achevé les opérations techniques de numérisation de l'ensemble de l'état civil de Sermaises (jusqu'en 1902) qui est consultable sur leur site Internet www.archives-loiret.fr, rubrique "état civil numérisé".

☞ le compte rendu de la réunion du S.I.Vo.M. du 15 juin 2015 est communiqué par M. BOHN

☞ le compte rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 1^{er} juin 2015 est communiqué par M. BRUNEAU

☞ les travaux d'extension de la déchetterie ont débuté le 22 juin 2015.

☞ l'acte de vente du lot n° 4 du lotissement de la route de Malesherbes à M. et Mme ROUSSEAU a été signé le 19 juin 2015.